

Vacances adaptées - ADULTES

# DES VACANCES POUR TOUS



HIVER  
2021-22

FÉDÉRATION  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

 vacances POUR TOUS

# SOMMAIRE

## Nos séjours

|   |         |
|---|---------|
| Saugon - Gironde.....                           | p.4     |
| Entre vignes et estuaire <b>NOUVEAU</b>         |         |
| Sourzac - Dordogne.....                         | p.5     |
| Gîte La Caillade                                |         |
| Gourette - Pyrénées Atlantiques.....            | p.6     |
| Vacances à la neige <b>NOUVEAU</b>              |         |
| Gujan - Mestras - Gironde .....                 | p.7     |
| Réveillons sur le Bassin d'Arcachon             |         |
| Sare - Pyrénées Atlantiques.....                | p.8     |
| Vacances au Pays Basque                         |         |
| Public concerné .....                           | p.9     |
| Accompagnement et organisation des séjours..... | p.10    |
| Fiche d'inscription .....                       | p.11    |
| Garantie Annulation.....                        | p.12    |
| Conditions Générales.....                       | p.13-14 |

- 4 Saugon
- 5 Sourzac
- 6 Gourette
- 7 Gujan-Mestras
- 8 Sare



# OBJECTIF N°1

## ...CONVIVIALITÉ, PLAISIR ET ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX !



Nos équipes animées par leur enthousiasme, leur disponibilité, leurs compétences et leur joie de vivre vous proposent de partir pour :

- Découvrir de nouvelles régions,
- Avoir la possibilité de vivre “autre chose”, en toute sécurité, hors du cadre habituel,
- Rencontrer d’autres personnes qui feront évoluer le quotidien,
- Découvrir de nouvelles stimulations qui pourront provoquer une évolution sensible du comportement,
- Passer des vacances agréables et reposantes.

**et pour finalement mieux vivre le quotidien.**

### **Partez avec un organisme agréé - Vacances réussies et sécurisantes**

- La Ligue de l’Enseignement possède l’agrément Vacances Adaptées Organisées, délivré par la DRCS et le Préfet de la région d’Aquitaine n°AG0640118003.
- La Ligue de l’Enseignement, association reconnue d’utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d’une concession de service public par décret du 08 janvier 1985.
- La Fédération Départementale de la Ligue de l’Enseignement 64 est adhérente de la Ligue de l’Enseignement titulaire de l’agrément Tourisme n° AG075950063.

Délégation Départementale de la Ligue Française de l’Enseignement  
Garantie financière : UNAT PARIS - Responsabilité Civile : APAC PARIS

# Entre vignes et estuaire

Saugon - Gironde



## Activités proposées

- Visite de la citadelle de Blaye, classée à l'Unesco,
- Flânerie sur les quais et le centre ville de Bordeaux au gré des marchés de Noël, colorés et joyeux,
- Promenade au bord de l'estuaire, le long des carrelets et des petits ports de pêche,
- Visite de l'aquarium de La Rochelle et balade sur le vieux port.

**Sans oublier la préparation des réveillons dans une ambiance conviviale !!**

- *Repos, visites et découvertes*
- *Noël féerique*

Entre vignes et estuaire, cette belle région aux paysages multiples regorge de trésors à découvrir, phares, carrelets colorés, marchés, patrimoine gastronomique et historique. Vous serez accueillis à Saugon, dans une grande maison pleine de charme, à proximité de Blaye, sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde.

## Hébergement et vie quotidienne

Grand gîte, 8 chambres de 1 à 3 lits, 1 salle de bain, 3 salles d'eau, grande salle à manger, salon TV, jardin. Attention Maison à étage.

## Situation

Saugon, Gironde.

## Formule

Participation des volontaires aux tâches de la vie quotidienne.

Catégorie de personnes accueillies :  
bonne et relative autonomie  
A111 et B211 (voir p.9)

## Voyage

Depuis Bordeaux (Cestas), il faut environ 1h en minibus pour se rendre à Saugon. Pour les personnes des départements 64, 40 et 24, acheminement d'Oloron, Pau, Peyréhorade et Périgueux prévu.

**Encadrement** : 3 accompagnateurs  
**Participants** : 11 personnes dont 2 couples.

|                       |        |                             |
|-----------------------|--------|-----------------------------|
| Séjour 6 jours .....  | 680 €  | du 23/12/2021 au 28/12/2021 |
| .....                 | 680 €  | du 28/12/2021 au 02/01/2022 |
| Séjour 11 jours ..... | 1200 € | du 23/12/2021 au 02/01/2022 |

# Gîte la Caillade

Sourzac - Dordogne



## Activités proposées

- De bons petits plats seront au rendez-vous pour fêter vos réveillons
- Au programme :
- Balades et visites
  - A la maison, dans la joie et la bonne humeur nous partagerons des jeux divers et des activités manuelles...

**Cotillons et bonne humeur...**

...seront bien sûr au rendez-vous !

- **Accueil familial et chaleureux**
- **Visites, repos, activités manuelles**

Situé en Périgord Blanc, le gîte de la Caillade offre repos, calme et convivialité.

## Hébergement et vie quotidienne

1 grand gîte comprenant 3 grandes chambres (de 4 personnes), 2 wc, 2 douches, 1 grande salle à manger avec cheminée, 1 jardin.

## Situation

Vallée de l'Isle (Périgord Blanc) à 3 km de Mussidan et 35 km de Périgueux.

## Formule

Participation des volontaires aux tâches de la vie quotidienne.

Catégorie de personnes accueillies :  
relative autonomie  
B111 et B222 (voir p.9)

## Voyage

Depuis Bordeaux (Cestas), il faut environ 1h30, en minibus, pour se rendre à Sourzac.  
Pour les personnes des départements 64, 40 et 24, acheminement d'Oloron, Pau, Peyréhorade et Périgueux prévu.

**Encadrement** : 1 responsable + 2 animateurs / **Participants** : 12 personnes

Séjour 6 jours ..... **660 €** du 23/12/2021 au 28/12/2021  
du 28/12/2021 au 02/01/2022

Séjour 11 jours ..... **1160 €** du 23/12/2021 au 02/01/2022

**NOUVEAU**

# Vacances à la Neige

*Gourette - Pyrénées Atlantiques*



## Activités proposées

Promenades en raquettes, ski de piste (avec supplément), luge,  
Visite d'une miellerie,  
Découverte de villages typiques,  
Pau et son marché de Noël étincelant pour un moment magique,

**Sans oublier les réveillons étincelants !**

- Noël sous la neige •
- Panorama spectaculaire •
- Noël féerique •

Bienvenue au cœur des Pyrénées, dans la vallée d'Ossau.  
Amoureux de la montagne, vous vivrez des vacances dans une ambiance montagnarde.  
À vous le grand bol d'air !!!

## Hébergement et vie quotidienne

Chalet de montagne comprenant des chambres avec lits simples occupées par 2 à 4 personnes, salles d'eau, cuisine, grande salle à manger, salon, salle d'activités. Maison à étage.

## Situation

Station de ski à 50 km de Pau.

## Formule

En pension complète. Repas préparés par un cuisinier. Participation des volontaires aux tâches de la vie quotidienne.

Catégorie de personnes accueillies :  
Bonne et relative autonomie A111 à B211 (voir p 9).  
Pas de problème de marche..

## Voyage

Depuis Bordeaux (Cestas), il faut environ 4h en autocar pour se rendre à Gourette. Pour les personnes des départements 64, 40 et 24, acheminement d'Oloron, Pau, Peyrehorade et Périgueux prévu.

## Encadrement :

1 responsable +4 accompagnateurs

**Participants :** 18 personnes. Possibilité d'accueil de couples.

Séjour 11 jours ..... 1240 € du 23/12/2021 au 02/01/2022  
Forfait ski alpin 2 jours ..... 120 €

# Réveillon sur le bassin d'Arcachon

Gujan-Mestras - Gironde



## Activités proposées

- D'Arcachon au Cap Ferret, découvrez en bateau le bassin et ses fameuses cabanes tchanquées
- Puis cap sur l'île aux oiseaux !
- Visite des parcs ostréicoles et de la maison de l'huître
- Profitez de la saison des fêtes pour vous balader dans l'incontournable marché de Noël d'Arcachon

## Les fêtes de fin d'année...

...se dérouleront tout en musique dans une ambiance chaleureuse autour d'un délicieux repas !

- *Accueil chaleureux entre le lac et l'océan* •
  - *Entre Arcachon et Le Teich* •
  - *Cadre reposant et convivial* •

Pour les amoureux du bassin d'Arcachon.

Dans une ambiance exceptionnelle, respirez l'air marin lors de promenades en bordure des plages, au cœur d'une région au riche patrimoine culturel et architectural.

## Hébergement et vie quotidienne

Grande maison comprenant 9 chambres de 2 à 4 lits, grande salle à manger, salon cuisine et jardin.

### Situation

Sur le Bassin d'Arcachon à 56 km de Bordeaux.

### Formule

Participation des volontaires aux tâches de la vie quotidienne.

Catégorie de personnes accueillies :  
bonne et relative autonomie  
A111 et B211 (voir p.9)

### Voyage

Depuis Bordeaux (Cestas), il faut environ 1h pour se rendre à Gujan-Mestras en minibus. Pour les personnes des départements 64, 40 et 24, acheminement d'Orloron, Pau, Peyréhorade et Périgieux prévu.

**Encadrement** : 1 responsable + 3 animateurs

**Participants** :

15 personnes

Accueil possible de 3 couples

Séjour 6 jours ..... 680 € du 23/12 au 28/12/2021  
du 28/12/2021 au 02/01/2022

Séjour 11 jours ..... 1200 € du 23/12/2021 au 02/01/2022

# Vacances au Pays Basque

## Sare - Pyrénées Atlantiques



### Activités proposées

- Découverte des villages typiques du Pays Basque (Cambo-les-Bains, Saint-Jean-Pied-de-Port...)
- Promenades dans Bayonne et Saint-Jean-de-Luz : villes d'art, d'histoire et de traditions
- Non loin de la frontière, les ventes espagnoles
- Evènement Biarritz en Lumières

Sans oublier les marchés de Noël qui mettront tous vos sens en éveil. Attendez-vous à fêter les réveillons

**de façon très conviviale !**

- **Un des plus beaux villages de France**
- **Cadre reposant et coloré**
- **Visite du Pays Basque**

C'est au pied des montagnes basques que se niche le gîte de la Petite Rhune. Entre mer et montagne, vous découvrirez de magnifiques paysages tout en couleur.

### Hébergement et vie quotidienne

1 grand gîte, situé dans le camping La Petite Rhune. Chambres de 4 lits avec sanitaires (douche, lavabo et wc). Grand salon, salle à manger, terrasse. **Maison à étage.**

### Situation

Au Pays Basque à 14 km de St-Jean-de-Luz, et à 20 km de Cambo-les-Bains. Au pied de la montagne de la Rhune.

### Formule

Participation des volontaires aux tâches de la vie quotidienne.

Catégorie de personnes accueillies :  
bonne et relative autonomie  
A111 et B211 (voir p.9)

### Voyage

Depuis Bordeaux (Cestas), il faut environ 3h pour se rendre à Sare en minibus. Pour les personnes des départements 64, 40 et 24, acheminement d'Oloron, Pau, Peyréhorade et Périgueux prévu.

**Encadrement** : 1 responsable + 3 animateurs / **Participants** : 14 personnes

**Séjour 6 jours** .....680 € du 23/12/2021 au 28/12/2021  
du 28/12/2021 au 02/01/2022

**Séjour 11 jours** .....1200 € du 23/12/2021 au 02/01/2022



# Public concerné Niveau d'autonomie

La constitution de groupes homogènes est l'un des facteurs essentiels au bon déroulement de chacun des séjours. Dans l'intérêt des vacanciers, nous avons tenté de définir le profil des vacanciers qui nous semble correspondre à chaque séjour en tenant compte de deux critères : les capacités mentales et les possibilités physiques.

*Pour vous aider à choisir, nous vous invitons à vous référer au tableau suivant :*

| AUTONOMIE  | PHYSIQUE  | COMPORTEMENT  | COMMUNICATION                         |
|--|---|---|---------------------------------------|
| <b>A</b><br>Présence discrète<br>de l'encadrement  | <b>1</b><br>Pas de problème moteur<br>Bon marcheur  | <b>1</b><br>Comportement sociable<br>ne laissant pas apparaître<br>de problème particulier  | <b>1</b><br>Possédant<br>le langage   |
| <b>B</b><br>Juste à stimuler dans les<br>actes de la vie courante<br>(toilette, habillement) | <b>2</b><br>Pas de problème moteur<br>Se déplace sans difficultés<br>pour de petites promenades.<br>«Fatigable» | <b>2</b><br>Comportement ritualisé<br>Repérable, instable dans son<br>mode de relation, ne se<br>mettant pas en danger,<br>mais pouvant avoir des<br>périodes de grande angoisse<br>et de retrait | <b>2</b><br>Compréhension<br>générale |

**A111 à A212** : présence discrète de l'encadrement laissée à l'appréciation de l'organisateur.

**A221 à B222** : encadrement actif d'1 accompagnateur pour 3 vacanciers à 1 accompagnateur pour 4 vacanciers au minimum.

# Accompagnement et organisation du séjour

## L'équipe d'encadrement

Nos équipes, animées par leur enthousiasme, leur disponibilité, leurs compétences et leur joie de vivre sont formées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elles accompagnent le vacancier tout au long du séjour pour faciliter sa vie quotidienne et participer pleinement à la réussite de son séjour. Elles organisent, encadrent, animent les activités et la vie collective, en considérant les projets, les besoins et les envies du vacancier. Elles sont garantes de sa sécurité affective, morale et physique.

## Le cadre de vie

Les groupes, composés de 7 à 15 personnes sont accueillis dans des lieux d'hébergement qui respectent les normes en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité.

## L'autonomie

Nos séjours sont destinés à des adultes, qualifiés de « bonne et relative autonomie » (cf niveau d'autonomie p.9).

Afin de contribuer pleinement à la réussite du séjour, il est essentiel que le participant soit inscrit sur un séjour adapté à son autonomie et que la fiche sanitaire de liaison soit remplie avec le plus grand soin. Toutes les informations que vous jugerez utiles de nous communiquer permettront à l'équipe d'encadrement d'accompagner au mieux la personne accueillie dans les moments de la vie quotidienne comme dans les sorties et les activités de loisirs.

## L'accueil

L'accueil sur le lieu de vacances est très important. L'équipe d'encadrement s'attachera à ce qu'il soit convivial, rassurant et mettra tout en œuvre pour permettre l'intégration de chaque vacancier.

## Les traitements médicaux

Le responsable du séjour réalise le suivi des traitements médicaux prescrits par le médecin traitant avec soin et rigueur. Pour ce faire, chaque vacancier doit être impérativement muni de son pilulier marqué à son nom et de son ordonnance. Les médicaments qui ne peuvent être dans les piluliers seront fournis en quantité suffisante. La Ligue de l'Enseignement avancera les frais médicaux si nécessaires. Ils donneront lieu à une demande de remboursement en fin de séjour .

## Les repas

Les repas sont des moments très importants dans le déroulement du séjour. Les menus et les repas sont élaborés par l'équipe d'encadrement avec la participation des vacanciers volontaires, dans le respect de l'équilibre et du régime alimentaire de chacun.

## La toilette

L'équipe d'encadrement veillera à ce que chacun fasse sa toilette quotidiennement et change régulièrement de vêtements. Seule une aide ponctuelle peut être apportée pour la toilette et l'habillement.

## Le linge personnel

Il est préconisé de marquer les vêtements. Au moment du retour, les valises seront préparées avec l'aide de l'équipe d'encadrement. Néanmoins, chaque vacancier est responsable de ses affaires et nous ne pourrions en aucun cas être tenu responsables en cas de disparition ou de détérioration.

Le lavage du linge est assuré durant le séjour, il n'est donc pas nécessaire d'apporter du linge en trop grande quantité.

## L'argent de poche

L'équipe d'encadrement sensibilise et responsabilise le vacancier sur son argent de poche et les objets de valeur (appareil photo, bijoux, portable...).

Notre responsabilité ne sera pas engagée en cas de disparition ou de détérioration.

Lorsque cela est prévu sur la fiche sanitaire de liaison, l'argent de poche est géré par le responsable du séjour. Un décompte des dépenses ainsi que le solde seront déposés dans la valise de la personne accueillie à la fin du séjour.

## Le transport

Les horaires de rendez-vous vous seront communiqués 2 à 3 semaines avant le départ. Les frais de transport sont inclus dans le prix du séjour.

Les transports sont organisés au départ de Cestas (33). Un acheminement d'Oloron, Pau, Peyréhorade, Périgieux et Sourzac est prévu pour les personnes des Pyrénées Atlantiques, Landes et Dordogne.

## Comment s'inscrire :

Afin de vous assurer de nos disponibilités, réserver au préalable votre séjour par téléphone au 05.59.32.00.66. Confirmer votre réservation en nous retournant dans les 15 jours la fiche d'inscription accompagnée d'un chèque d'arrhes de 250 €.

À réception, nous vous adresserons une facture.

Le solde du séjour, le montant de l'adhésion à notre association d'un montant de 15 € ainsi que les frais de souscription garantie annulation optionnelle (4.5 %) doivent être réglés 30 jours avant le début du séjour. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire, virement bancaire ou chèques vacances.

# INSCRIPTION HIVER 2021- 2022 LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 64

17, RUE DE BOYRIE - 64000 PAU  
TÉL. : 05.59.32.00.66 - FAX : 05.59.72.91.97  
SEJOURSADAPTES@LALIGUE64.ORG  
WWW.LALIGUE64.ORG

Nom : ..... Prénom : .....  
Sexe : Masculin  Féminin  ..... Date de naissance : .....  
Autonomie : Bonne  Relative   
Adresse courrier : .....

## Personne chargée du dossier d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....  
Qualité : ..... Tél. : .....  
Organisme : .....  
Téi (portable) : ..... de la personne responsable (Réfèrent/ Tuteur/ Parent)

## Prise en charge financière

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Tél. : .....  
Mail : .....@.....

Le responsable légal autorise La Ligue de l'Enseignement 64 à utiliser les clichés photos d'activités sur lesquels apparaît durant son séjour le vacancier pour la promotion de ses séjours (photographies, films, présentations sur des blogs ou site internet) sans limitation de durée :  oui  non

## Séjour choisi

Lieu : .....  
Dates : du ..... au .....  
Lieu : .....  
Dates : du ..... au .....  
Tarif : .....

RIB : BPCA - IBAN : FR 76 1090 7000 3002 0211 2781 328 - BIC : CCBPFRPPBDX

Chambre couple : non  oui  Si oui, nom du partenaire : .....  
(Accueil possible en chambre couple si précisé dans la présentation du séjour)

Souscription garantie annulation (4,5 %) :  oui  non Adhésion obligatoire : 15 €  
Voir condition d'application sur la brochure !

Avant de retourner la fiche d'inscription, je m'informe des disponibilités auprès de la Ligue de l'Enseignement 64. Je vous adresse ensuite, sous 15 jours, les arrhes d'un montant de 250 € avec cette fiche d'inscription et m'engage à vous régler le solde, au plus tard, un mois avant le départ. Règlement possible par chèque, chèques vacances ou virement bancaire.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

# Garantie annulation optionnelle

## ATTENTION

### 1. DE QUOI S'AGIT-IL ?

La garantie annulation optionnelle permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par La ligue de l'enseignement, conformément aux conditions d'annulation précisées dans les conditions générales de vente ci-contre, lorsque l'adhérent doit annuler tout ou partie de son voyage ou son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées.

Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre. Dans tous les cas, une franchise de 85 € par personne et par dossier d'inscription demeurera à la charge du participant, sauf dans le cas d'une inscription à un voyage/séjour avec transport d'acheminement par avion au départ de la France, où la franchise est portée à 145 € par personne.

La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif. Par contre, en cas d'interruption d'un voyage ou d'un séjour en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata des jours de voyage ou de séjour non consommés par l'adhérent, sur la base de leur valeur terrestre hors transport d'acheminement.

### 2. MODALITES D'APPLICATION

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, l'adhérent doit obligatoirement prévenir La

La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits.

Pour bénéficier de cette couverture, vous devez obligatoirement contracter la garantie annulation optionnelle qui vous est proposée ci-dessous.

ligue de l'enseignement, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, uniquement à l'adresse suivante:

La ligue de l'enseignement 17, rue Boirie 64000 PAU, en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat justifiant de son annulation pour cas de force majeure :

- maladie grave non connue avant la prise d'inscription
- accident
- décès
- hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant
- contre-indication ou suites de vaccination dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la réalisation du séjour, du voyage ou du circuit
- vol dans les locaux professionnels ou privés
- refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés
- ou enfin, destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels, dont l'adhérent est propriétaire ou locataire.

#### Principales conditions d'exclusion :

- La garantie annulation ne fonctionne pas si l'annulation résulte :
- de maladies, hospitalisation et accidents préexistants à l'inscription
  - d'épidémies, de catastrophes naturelles et de la pollution
  - de la guerre civile ou étrangère, d'un attentat, émeute ou mouvement populaire
  - de la participation volontaire d'une personne à des émeutes ou grèves
  - d'oubli de vaccination
  - de la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de la carte d'identité ou du passeport.

### 3. COMMENT CONTRACTER LA GARANTIE ANNULATION ?

La garantie annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, par tous les points de diffusion La ligue de l'enseignement, lors de votre inscription.

Dans tous les cas, préciser très clairement dès votre inscription, dans un des points de diffusion La ligue de l'enseignement ou par correspondance, que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi.

Sur la facture/confirmation d'inscription qui vous sera remise à l'inscription dans un point de diffusion La ligue de l'enseignement ou adressée par courrier, dans le cas d'une inscription par correspondance, figurera très clairement la mention «Garantie annulation».

Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné.

**ATTENTION ! LA GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE SOUSCRITE AU MOMENT DE LA RÉSERVATION.**

**ELLE N'EST VALABLE QUE POUR UNE INSCRIPTION À UNE RÉALISATION PROPOSÉE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.**

### 4. TARIFS

Pour les participants à l'une des réalisations présentées dans cette brochure :

- Pension complète (France) :
- + 4,50 % du pris total du séjour facturé;
- + 4,50 % du prix total de la location.

Séjours et circuits à l'étranger :

- + 4,50 % du prix total du séjour.

# Conditions générales

## PRÉAMBULE

Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents de la Ligue de l'Enseignement et des associations affiliées à la Ligue de l'Enseignement. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

## 1. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

La Ligue de l'Enseignement 64 agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme et de transport dues à des cas de force majeure : mouvements de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. La mise en oeuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

L'organisateur rappelle également qu'il n'est pas en mesure de garantir au participant le bénéfice d'un régime alimentaire particulier.

## 2. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant ne donneront lieu à aucun remboursement. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai de trois mois après la fin des séjours par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, l'organisation se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un séjour.

## 3. LES PRIX :

Ils sont indiqués en EURO et sont en fonction de la durée effective du séjour (semaine ou plusieurs semaines). Notre objectif est de proposer des séjours dont les frais de fonctionnement permettent d'assurer un accueil agréable pour un moindre coût. Ils comprennent dans tous les cas, l'hébergement (nourriture et logement), les activités selon les thèmes et les lieux de séjour, l'encadrement et le transport depuis Bordeaux afin de se rendre sur le lieu de séjour. Le contrat APAC assurance et le rapatriement pour maladie ou accident.

## 4. COTISATION :

Tout participant aux séjours proposés par la Ligue de l'Enseignement doit être adhérent et régler une cotisation annuelle de 14€. Cette cotisation est valable pour l'année civile.

## 5. RÉSERVATION - INSCRIPTION :

Le choix du séjour peut être fait à l'aide de cette brochure et approfondi par simple contact téléphonique. La réservation est faite avec option de 20 jours entre l'appel téléphonique, le FAX ou le courrier. La réservation sera ferme dès réception de la fiche d'inscription et de l'acompte demandé. Ensuite, nous vous adressons une confirmation accompagnée de la facture dont le solde devra être réglé au plus tard 1 mois avant le départ. Nous vous demandons de transmettre ce courrier aux vacanciers, aux familles ou aux tutelles. Si l'acompte ne nous parvient pas passé le délai, nous considérons la place comme disponible pour une autre personne sans autre information de notre part. Notre association se réserve le droit de diriger, voire de refuser des inscriptions de personnes ne pouvant s'intégrer aux séjours proposés.

## 6. ARRHEs :

Elles doivent être versées selon le montant du courrier adressé lors de la réservation et cela dans un délai

impératif de 20 jours. Le montant des arrhes représente 30% du montant total du séjour. En cas de non versement, la Ligue de l'Enseignement ne peut maintenir l'inscription. Si vous réservez moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour.

## 7. ANNULATION :

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre commandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription soit 85 € par personne

- entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total

- entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total

- entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total

- moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100 % du prix total

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

**Attention :** Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté ENCAISSÉ par notre comptabilité. Or, il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif. N'attendez donc pas le dernier moment pour solder votre séjour. Vous prendriez le risque de recevoir des relances, ce qui n'est jamais agréable et que nous ne souhaitons pas.

**Attention :** Les chèques de solde (libellés à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement 64) doivent impérativement être expédiés à l'adresse suivante : Ligue de l'Enseignement 64, 17, rue de Boyrie 64000 PAU.

## 8. MODIFICATIONS :

Dans le cas où le voyage ou le séjour sont annulés par l'organisateur, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le voyage ou le séjour sont modifiés par l'organisateur, sur des éléments essentiels, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-contre, soit accepter de participer au séjour modifiés, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

## 9. BAGAGES :

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

## 10. ASSURANCE VOYAGE :

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'A.P.A.C., tous les participants à un voyage à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes:

### A. Responsabilité civile (dommages causés aux tiers)

- dommages corporels 30.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels en résultant 1.524.491€

### B. Défense et Recours

### C. Individuelle accident corporel 3.049 €

- frais de soins (en complément de tout autre organisme) 7.623 €

- frais de secours et de recherches 3.049 €

- invalidité permanente, sur la tranche des IPP de :  
1 à 50 % 30.490 € - 51 à 100 % 91.470 €

(Capital réduit proportionnellement au degré d'invalidité)

- capital décès (décès par accident) 6.098 €

**D.** Assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assisteur et après accord préalable de celui-ci) - par les moyens mis en place par l'assisteur, organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible  
- rapatriement du corps Frais réels

**Attention :** Chaque personne faisant objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa carte nationale d'identité.

**E.** Dommages aux biens personnels (sauf bicyclette, planches avec ou sans voile) en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 H et détérioration accidentelle, garantie limitée à 1.100 € avec franchise de 110 € / par sinistre (vétusté maximum à 50 %)

**Remarque :** S'agissant de l'ensemble des produits location, aucune assurance n'est incluse. Ce type de prestation ne couvre que l'action de location sans aucune prestation, ni activité. Nous vous rappelons qu'il relève du choix et de la responsabilité de chaque participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix les assurances couvrant les risques locatifs temporaires.

**Cas particulier :** S'agissant de locations d'appartements intégrés dans une structure qui offre des prestations et des activités, il va de soi que l'ensemble des prestations et activités organisées en complément optionnel par la Ligue de l'Enseignement entre dans le cadre des assurances souscrites par la Ligue de l'Enseignement au bénéfice de tous ces usagers.

**Attention :** Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'A.P.A.C. et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

## 11. LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉ :

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## 12. INTERRUPTION DE SÉJOUR :

En cas de diminution du séjour due à une hospitalisation, d'un renvoi en cours de séjour dans l'hypothèse où les capacités de la personne sont manifestement inférieures au niveau d'autonomie précisé sur la grille d'évaluation, considérant les perturbations occasionnées au déroulement du séjour et le préjudice aux autres vacanciers, ne pouvant pas s'intégrer aux séjours proposés, la Ligue de l'Enseignement 64 se réserve le droit, de mettre fin au séjour et d'organiser le renvoi et le rapatriement de la personne. Dans ce cas les frais engendrés par ce rapatriement seront à la charge des participants.

La Ligue de l'Enseignement 64 conserve le solde du séjour.

## 13. TROUSSEAU :

Nous le fournissons à titre d'indication mais il est habituellement laissé au bon sens du participant.

## 14. ÉNURÉSIE :

Le trousseau des personnes exceptionnellement énurétiques devra comporter les éléments nécessaires : alèse, draps de rechange. Dans le cas où l'énurésie de la personne ne nous aurait pas été signalée, la literie défectueuse sera facturée à la personne.





# DES VACANCES POUR TOUS

## LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 64

17, rue de Boyrie 64000 PAU

Tél : 05 59 32 00 66

Fax : 05 59 72 91 97

[sejoursadaptes@laligue64.org](mailto:sejoursadaptes@laligue64.org)

[www.laligue64.org](http://www.laligue64.org)